

Département des ARDENNES  
Arrondissement de VOUZIERES  
*Communauté de Communes de l'Argonne  
Ardennaise*

2014/101

Paraphe : *FS*

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
***DELIBERATION n°DC2014/94***

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 85

Votants : 94 (dont 9 pouvoirs)

POUR : 94 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-sept octobre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 15/10/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote :* Mesdames Isabelle BECHARD, Agnès BEGNY, Pauline COSSON, Josette COURAULT, Christine DAPPE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Hélène FOURCART, Ghislaine JACQUET, Marie-Odile MASLACH, Pascale MELIN, Agnès MERCIER, Louissette NOIRANT, Karine PASSERA, Françoise PAYEN, Chantal PIEROT, Suzanne RAULIN, Magalie ROGER, Andrée THOMAS, Martine VERNEL.

Messieurs Claude ADAM, François BARDIAUX, Patrick BEBIN, Tony BESANCON, Guy BOIZET, Jacques BOUILLON, Mathieu BOUILLON, Daniel BOUILLON, Patrick BROUILLON, Jean BROYER, René BRUAUX, Roland CANIVENQ, Francis CANNAUX, Dominique CARPENTIER, Michel COLIN, Dominique COLSON, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Dominique DANNEAUX, Claude DEBOURCES, Thierry DEGLAIRE, Philippe ETIENNE, Patrice FERON, René FRANCCART, Hervé FREY, Bernard GIRONDELOT, Olivier GODART, Jean-Baptiste GOMEZ, Jacques GROSSELIN, Eric HAULIN, Christian HULOT, Benoît HUREAU, Hervé LAHOTTE, Dominique LAMY, Jacques LANTENOIS, Gilles LEJEUNE, Patrick LESOILLE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Raoul MAS, Frédéric MATHIAS, François MEENS, Michel MEIS, Christian MIELCAREK, Christian NICOLITCH, Jacky NIZET, Daniel NIZET, Hubert OUDIN, Guy PAYEN, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Florent PIERSON, Guillaume QUEVAL, Patrick RACOUR, Frédéric RATAUX, Jean-Pol RICHELET, Mickaël SCHWEMMER, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT, Vincent THIERION, Pierre THIERY, Dominique THOREL, Lionel VAIRY, Bruno VALET, Jean ZEGZULA.

*Représentés :* Madame Martine BAUDART donne pouvoir à Madame Françoise PAYEN, Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir à Monsieur Dominique CARPENTIER, Madame Anne SEMBENI donne pouvoir à Madame Karine PASSERA, Monsieur Régis BARRE donne pouvoir à Monsieur Francis SIGNORET, Monsieur Christophe DION donne pouvoir à Monsieur Philippe ETIENNE, Monsieur Bruno JUILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GOMEZ, Monsieur Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS, Monsieur Francis POTRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE, Monsieur Bruno RAUSSIN donne pouvoir à Monsieur Raoul MAS.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL**

Considérant la nécessité de procéder à une décision modificative du Budget Général pour régulariser le montant supplémentaire reçu au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et qui doit être reversé à Valodea, conformément à la délibération du Conseil Général ;

Considérant la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement à la Région d'un trop perçu sur une subvention pour le projet vergers.

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

**/ 4 NOV. 2014**

.../...

Page 2/2 – Délibération n°2014/94 en date du 27/10/2014

Vu les délibérations n°DC2014/92 et n°DC2014/93 du Conseil de Communauté du 27/10/2014 modifiant les budgets annexes « Piscine » et « Pépinière d'Entreprises » ;

;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ADOPTE la décision modificative du budget général suivante :

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 014

Article 7489 : Reversements et restitutions sur autres attributions et participations : +35 000 €

Chapitre 65

Article 6521: Déficit des budgets annexes à caractère administratif : + 24 000 €

Chapitre 67

Article : 678 : Autres charges exceptionnelles : - 24 000 €

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre 74

Article 74832 : Attribution du Fonds départemental de taxe professionnelle : + 35 000 €

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 13

Article 1322 : Régions : +2 700

Chapitre 20

Article 2051: Concessions et droits similaires : - 2 700

- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Président

Francis SIGNORET

